



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	Départ après la 8 ^{ème} délibération
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	Départ après la 1 ^{ère} délibération
15	MOTZ	CLERC Daniel	
16	MOUXY	FILIPPI Laurent	
17	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
18	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir d'Antoine HUYNH
19	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 juin 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 14 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2023

Exécutoire le : 11 JUIL. 2023

Publiée le : 11 JUIL. 2023

Visée le : 11 JUIL. 2023

MOBILITES

Dispositif « Savoir rouler à vélo » Demande de subventions

Monsieur le Président informe que le comité interministériel à la sécurité routière déploie, à l'échelle nationale, le dispositif Savoir rouler à vélo, en lien avec les ministères des Sports, de l'Education nationale et de la Jeunesse

Pour participer à la généralisation de l'apprentissage du vélo chez les enfants, le programme Génération Vélo, porté par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), soutient financièrement le déploiement du dispositif « Savoir rouler à vélo ». Il est éligible aux certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le déploiement du dispositif sera confié à la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc missionnée sur ce projet.

Grand Lac prendra en charge la totalité du coût de la coordination du projet ainsi que 25% du coût des animations, une participation à hauteur de 25% sera demandée aux écoles.

Grand Lac assurera l'avance des fonds, et les demandes de subventions auprès de Génération Vélo.

L'objectif sur l'année scolaire 2023-2024 est d'intervenir dans 100 % des classes de CM2, Pour la période de septembre à novembre 2024, l'objectif fixé est de 15 nouvelles classes.

Le coût total de l'animation des cycles sur la période de septembre 2023 à novembre 2024 est évalué à 108 290 € HT.

Il est proposé de solliciter les subventions (50%) auprès de la Fédération des Usagers de la Bicyclette au titre du programme Génération Vélo pour un volume d'actions estimé à 54 145 € HT pour la période de septembre 2023 à novembre 2024. Il est également proposé de déposer une demande de subvention auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Les crédits sont prévus au budget principal, service 3554 et conforme à la convention de prestation de conseil en mobilité entre Grand Lac et la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (délibération du Conseil Communautaire du 18 avril 2023).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention précitées.

- Délégués en exercice : 31
- Présents : 21
- Présents et représentés : 24
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 4 juillet 2023

Le Président,
Renald BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 10 : Dispositif " Savoir rouler à vélo " - Demande de subventions

Date de transmission de l'acte : 11/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2023

Numéro de l'acte : D4628 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230704-D4628-DE

Date de décision : 04/07/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions